

L'interco' confie à la Collectivité une étude du risque inondation

Mardi soir, 18 heures, le quorum est atteint dans la salle du conseil de la mairie de Calvi. Le président François-Marie Marchetti entame cette session ordinaire par un hommage au Dr Alain-Charles Astolfi, récemment disparu. Il présente également François Giafferi, le nouveau directeur financier de l'interco', ainsi que Stéphane Serra, élu représentant de Calvi-Altrimente depuis la démission de François-Xavier Acquaviva.

Un mini-zénith à 1,5 million d'euros

Une vingtaine de délibérations sont à l'ordre du jour; la session s'annonce chargée. Mais les quatre points du volet finances sont vite traités et approuvés à l'unanimité par l'assemblée. Il s'agissait simplement d'ajustements comptables concernant les ordures ménagères et la taxe de séjour.

Concernant les marchés publics, la commission d'appel d'offres de l'interco' s'est réunie le 26 novembre. La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un mini-zénith de 1 500 places dans le gymnase du complexe sportif a été attribuée à l'architecte Philippe Grossi.

"J'attends que l'État nous garantisse ses financements avant de signer avec l'architecte, précise le président



Réuni mardi soir à Calvi, le conseil communautaire a validé à l'unanimité la vingtaine de délibérations à l'ordre du jour.

/PHOTO J.-F.P.

Marchetti. Il faut leur faire la démonstration que le centre culturel et le mini-zénith sont des projets complémentaires et pas concurrents."

Victime de fréquents incidents électriques, le complexe sportif sera doté d'un onduleur. Une seule entreprise a candidaté à l'appel d'offres et, en tant que spécialiste reconnue, s'est vue attribuer ce marché à 78 000 €.

Enfin, une station d'avitaillement en carburant sera construite au garage des services techniques, elle permettra une économie de 20 000 € par an au vu du nombre de litres consommés. La SARL Capinielli produits pétroliers s'est vue attribuer ce marché pour 839 000 €.

L'appui technique de la CdC sur la Gemapi

Un important volet RH

était au programme. Il a vu la création d'un poste de directeur général adjoint des services et d'un poste d'apprenti universitaire pour l'animation du programme Natura 2000 dans la vallée du Fango. Cinq autres remplacements ou avancements de carrière au sein de la fonction publique intercommunale ont été validés à l'unanimité.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) est une compétence obligatoire des collectivités. "La Collectivité de Corse nous propose un accompagnement technique, explique François-Marie Marchetti. Il s'agit d'une convention de 5 ans qui apportera un éclairage que nous n'avons pas afin d'éviter les inondations. Au vu du montant peu important (2 868 € par an), il me paraît inutile de s'en passer."

Une autre convention, avec la Safer, doit être signée afin de confier la maîtrise foncière à cet organisme. Le projet de sentier pédestre entre la gare de Lumiu et Calenzana (liaison du GR20) illustre les difficultés que peut rencontrer l'interco' dans ce genre de cas.

"Les déchets, une bombe qui grossit"

Dans ses affaires diverses, l'assemblée intercommunale a validé l'idée de créer un poste mutualisé entre l'interco' et les communes pour améliorer le recouvrement des créances. Il s'agira d'un agent rémunéré par les collectivités et mis à la disposition du Trésor public pour cette mission spécifique.

Enfin, la crise des déchets est source d'inquiétude. "Nos ordures ménagères sont mises en balles à Teghime puis stockées à Notre-Dame de la Serra avant d'être enterrées on ne sait où, en 2020, résume Marchetti. Les coûts de transport sont énormes, ahurissants..." "La bombe ne fait que grossir, renchérit Pierre Guidoni, maire de Calenzana et vice-président du Syvadec. On ne veut rien en faire à part les expédier à des coûts qu'aucun contribuable ne pourra supporter." Une nouvelle session du conseil communautaire est prévue dans la 1^{re} quinzaine de décembre.

J.-F.P.